

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 310-CA-4610

concernant le projet de Politique linguistique

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 16 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la demande du gouvernement du Québec adressée à l'ensemble des universités concernant la nécessité de se doter d'une politique linguistique ainsi que les travaux réalisés à l'UQO suite à cette demande;

ATTENDU le document adopté par le Conseil d'administration à sa réunion du 27 novembre 2006 en vue de son utilisation dans le cadre d'une consultation sur un projet de politique linguistique (résolution 306-CA-4512);

ATTENDU la consultation sur le projet de Politique linguistique menée entre le 14 décembre 2006 et le 16 février 2007 laquelle découlait du plan de consultation adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 11 décembre 2006;

ATTENDU les mémoires et les avis formulés dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU l'avis formulé par la Commission des études laquelle a invité les personnes qui assument les directions des départements qui ont la responsabilité de cours disciplinaires offerts en langues autres que le français ainsi que les responsables de programme directement concernés par l'offre de programmes en langues autres que le français à faire leurs représentations;

ATTENDU que le Conseil d'administration prend note que l'avis de la Commission des études comprend les avis formulés par le Comité de la recherche et par la Sous-commission des études en plus d'un avis visant à maintenir l'offre de programmes de cycles supérieurs en langues autres que le français dans la mesure où ces mêmes programmes sont aussi offerts en français;

ATTENDU l'importance, pour l'UQO, d'adopter une Politique linguistique cohérente avec sa mission et sa spécificité qui permette de clarifier les orientations institutionnelles en regard des formations comprenant des activités en langues autres que le français;

ATTENDU que l'UQO entend affirmer son caractère francophone et qu'elle souhaite s'assurer que tous les membres de la communauté universitaire puissent communiquer en français;

ATTENDU l'importance pour l'UQO de favoriser le déploiement international de ses activités;

ATTENDU que l'UQO vise à offrir à tous et chacun de ses étudiants des droits et des privilèges égaux et des conditions d'études à la hauteur de leurs aspirations;

ATTENDU que l'UQO souhaite offrir des programmes adaptés aux réalités professionnelles contemporaines;

ATTENDU le projet de politique amendé suite à la consultation;

ATTENDU la recommandation du recteur et de la présidente du Conseil d'administration;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 310-CA-4610

concernant le projet de Politique linguistique

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 16 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la Politique linguistique telle que présentée à l'annexe 1 de la présente résolution, et ce, dans sa version amendée suite à la consultation;

DE DEMANDER à la Commission des études de proposer les différentes mesures requises afin de procéder à la mise en œuvre de la Politique en visant une implantation dans les meilleurs délais;

DE MANDATER la direction afin de s'assurer que les divers règlements, politiques et conventions soient conformes à la présente Politique et, au besoin, proposer les ajustements requis;

DE CONFIRMER que, dans la perspective de la transition requise pour assurer la mise en œuvre de la politique, dans le cas des programmes actuellement offerts en anglais à Gatineau, de nouvelles admissions seront acceptées aux trimestres d'été et d'automne 2007 (sans exigence quant à la connaissance fonctionnelle du français) et que tous les étudiants admis pourront compléter leur programme entièrement en anglais dans les conditions qui ont prévalu jusqu'à maintenant;

DE MANDATER la direction afin d'évaluer la faisabilité de la mise sur pied d'une École de langue qui permettrait de recevoir des étudiants ne parlant pas le français et de leur permettre de développer les habiletés requises en français afin d'être admis dans des programmes;

DE DEMANDER à la direction de faire rapport au Conseil d'administration relativement à la mise en œuvre de la politique.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 310-CA-4611

concernant la date de mise en application de la modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 16 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement concernant le plagiat et la fraude;

ATTENDU la résolution 309-CA-4595 du Conseil d'administration sur le sujet;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE FIXER au trimestre d'automne 2007 le moment de mise en application de la modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 310-CA-4612

concernant l'approbation du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relatif à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Cégep de Saint-Jérôme

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 16 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'importance de l'accès à la formation universitaire dans les stratégies de développement régional;

ATTENDU l'importance d'assurer la qualité des services universitaires de l'Université du Québec en Outaouais dans ses activités à Saint-Jérôme;

ATTENDU la lettre d'intention intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme le 2 décembre 2003 sur l'implantation d'un Centre intégré d'enseignement supérieur à Saint-Jérôme pour desservir la population des Laurentides;

ATTENDU la lettre d'intention transmise par l'Université du Québec en Outaouais au Cégep de Saint-Jérôme le 15 septembre 2005 à l'effet de confirmer notre intérêt de louer des espaces supplémentaires pour une période de 3 à 5 ans;

ATTENDU la lettre du 7 novembre 2005 du Cégep de Saint-Jérôme confirmant la construction de 7 000 pi² pour les besoins de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la nécessité de convenir des services de soutien à l'enseignement qui seront rendus aux étudiants de l'Université du Québec en Outaouais à Saint-Jérôme par le Cégep ainsi que les frais facturés pour ces services;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 310-CA-4613

concernant l'adjudication du contrat d'entretien ménager pour les pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, Val-Tétreau et le Centre de recherches en technologies langagières

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 16 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique de l'Université du Québec en Outaouais de faire exécuter en sous-traitance les travaux d'entretien ménager;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SÉAO du 7 décembre 2006 au 31 janvier 2007;

ATTENDU le rapport du comité d'évaluation concernant l'analyse des soumissions et la recommandation de retenir la proposition de « Nasco Entretien ménager d'immeubles inc. »;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat d'entretien ménager pour la période du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2009 à la firme « Nasco Entretien ménager d'immeubles inc. »;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le secrétaire général pour signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 310-CA-4614

concernant l'attribution du contrat de gestion de nos installations sportives

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 16 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la fin de l'entente de gestion du Service des activités physiques et sportives de l'Université du Québec en Outaouais avec Kinexsport;

ATTENDU l'appel d'offres public pour la réception de proposition de gestion du Service des activités physiques et sportives paru sur le babillard électronique SÉAO et dans le journal Le Droit;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 11 avril 2007 et la recommandation unanime du Comité de sélection datée du 12 avril 2007;

ATTENDU le rapport d'analyse du comité d'évaluation qui recommande le rejet des propositions pour non-conformité aux exigences de l'appel d'offres;

ATTENDU que le Comité d'évaluation recommande que l'Université du Québec en Outaouais reprenne la gestion de ses installations sportives par le biais d'un organisme à but non lucratif;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources de mettre en place la structure nécessaire aux opérations de nos installations sportives;

DE REJETER les soumissions déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 310-CA-4615

concernant le renouvellement de gardiennage pour les pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault et le Centre de recherches en technologies langagières

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 16 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique de l'Université du Québec en Outaouais d'assurer la sécurité des biens et personnes dans ses immeubles par un contrat en sous-traitance;

ATTENDU que le contrat liant l'Université à « Service de sécurité et de protection Cagéro inc. » prend fin le 31 mai 2007;

ATTENDU les conditions de marché où le nombre de fournisseurs régionaux est de plus en plus limité compte tenu de la consolidation qui a eu lieu dans cette industrie;

ATTENDU les négociations entreprises avec le « Service de sécurité Garda » qui a fait l'acquisition de « protection Cagéro inc. » et la proposition convenue avec la Société;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE PROLONGER le contrat qui lie l'Université du Québec en Outaouais à « Service de sécurité et de protection Cagéro inc. » pour une période additionnelle de vingt-quatre mois couvrant les deux années applicables au décret en vigueur, soit du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2009;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le secrétaire général pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 310-CA-4616

concernant la nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2006-2007

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 16 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 1.6 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la proposition de la firme Lemire + Morin + Tremblay CA SENC;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER la firme Lemire + Morin + Tremblay CA SENC à titre de vérificateurs externes des livres de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 310-CA-4617

concernant la nomination de monsieur Gilles Poirier à titre de directeur du Département des sciences comptables

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 16 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 1.5 du Règlement général 1 : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de la recherche »;

ATTENDU la résolution 286-CA-4152 du Conseil d'administration concernant l'adoption de la procédure d'élection des directeurs de département de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que le troisième mandat de monsieur Pierre Charron, à la direction du Département des sciences comptables, prend fin le 31 mai 2007;

ATTENDU la candidature de monsieur Gilles Poirier à la direction du Département des sciences comptables;

ATTENDU les résultats du vote tenu par scrutin postal au Département des sciences comptables;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michel Blanchette,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Gilles Poirier, à titre de directeur du Département des sciences comptables, pour un premier mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 310-CA-4618

concernant la nomination de madame Lorraine Savoie-Zajc à titre de directrice du Département des sciences de l'éducation

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 16 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 1.5 du Règlement général 1 : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de la recherche »;

ATTENDU la résolution 286-CA-4152 du Conseil d'administration concernant l'adoption de la procédure d'élection des directeurs de département de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la vacance à la direction du Département des sciences de l'éducation;

ATTENDU la candidature de madame Lorraine Savoie-Zajc à la direction du Département des sciences de l'éducation;

ATTENDU les résultats du vote tenu par scrutin postal au Département des sciences de l'éducation;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Lorraine Savoie-Zajc, à titre de directrice du Département des sciences de l'éducation, pour un premier mandat débutant le 17 avril 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 310-CA-4619

concernant la nomination de monsieur Michal Iglewski à titre de directeur du Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 16 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 1.5 du Règlement général 1 : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de la recherche »;

ATTENDU la résolution 286-CA-4152 du Conseil d'administration concernant l'adoption de la procédure d'élection des directeurs de département de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que le deuxième mandat de monsieur Michal Iglewski, à la direction du Département d'informatique et d'ingénierie, prend fin le 31 mai 2007;

ATTENDU la candidature de monsieur Michal Iglewski à la direction du Département d'informatique et d'ingénierie;

ATTENDU les résultats du vote tenu par scrutin postal au Département d'informatique et d'ingénierie;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Michal Iglewski, à titre de directeur du Département d'informatique et d'ingénierie, pour un troisième mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 310-CA-4620

concernant l'élection de deux membres au Comité exécutif

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 16 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 5 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du Comité exécutif;

ATTENDU que mesdames Hélène Grand-Maître et Pierrette Dupont-Rousse ont vu leur mandat se terminer le 20 février 2007 à titre de membres du Comité exécutif;

ATTENDU que le mandat de ces membres est renouvelable pour un second mandat de deux ans selon l'article 5.2 du RRI et que ces dernières ont manifesté l'intention de poursuivre leur implication;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes au Comité exécutif, et ce, pour un deuxième mandat de deux (2) ans, soit du 16 avril 2007 au 15 avril 2009 :

- Madame Hélène Grand-Maître, vice-rectrice à l'administration et aux ressources;
- Madame Pierrette Dupont-Rousse, membre socio-économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général